

DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11 + 3 procurations

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

Objet de la Délibération

N°CM2026-06-05-05 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à douze heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M Clément ROUSSEL, Maire.**

Présents : M ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, M ROUSSEL Alain, Mme SICA Delphine, Mme VICEDO Anne-Sophie, Mme CHOQUE Sophie, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian

Procurations : M VAUCLARE Jean-Luc à M BOURREL Christian, M SUCCI Pascal à Mme SICA Delphine, M DE SAINT JEAN Gurwallik à Mme VINCK Anne.

Absents : M BURAY Eric

Secrétaire de séance : M DAIRE Frédéric

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 instaurant au sein de chaque Conseil Municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions de défense,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales indiquant que l'administration de la commune relève du Maire, auquel il appartient, le cas échéant, de procéder à cette désignation, étant précisé qu'il peut recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Considérant qu'il est souhaitable de recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Les correspondants « défense » remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les **interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.** Ils

s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation du correspondant « défense » au scrutin secret selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme CHOQUE Sophie en tant que correspondant défense de la commune.

Est élu à l'unanimité : Mme CHOQUE Sophie

Fait à Junas,
Le 5 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DAIRE**



**Le Maire,
Clément ROUSSEL**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.